

- 
- [sur oxalis](#)
  - [liens](#)
  - [oxalisportal](#)
  - [contact](#)

Chercher dans ce site :

- [NL](#)
- [FR](#)



[Conseil](#)[Contactez-nous!](#)  
[+32 \(0\)9/227 31 18](#)

- [Accueil](#)
- [Conseil](#)
- [Formations](#)
- [Coaching](#)
- [Calendrier](#)
- [Articles](#)
- [Outils](#)

[Accueil](#) » [Articles](#)

## Remplacement des jours fériés : formalités avant le 15 décembre 2014

© Parthena - 09/10/2014 - Gepubliceerd op Oxalis op 13/10/2014



Les travailleurs du secteur privé ne peuvent, en principe, être occupés durant les jours fériés légaux. L'employeur est, pour sa part, tenu de rémunérer ces jours fériés.

Les jours fériés légaux sont au nombre de dix et leurs dates ainsi que celles des jours de remplacement des jours fériés doivent figurer dans le règlement de travail.

Attention ! En tant qu'employeur, n'oubliez pas de communiquer à votre secrétariat social, sur les états de prestations, les dates précises des 10 jours fériés (ou des jours de remplacement des jours fériés) octroyés à vos travailleurs.

## **A quelles dates les jours fériés sont-ils fixés pour l'année 2015 ?**

Pour l'année 2015, les jours fériés sont fixés aux dates suivantes :

Nouvel An : jeudi 1er janvier	Fête nationale : mardi 21 juillet
Lundi de Pâques : lundi 6 avril	Assomption : samedi 15 août
Fête du Travail : vendredi 1er mai	Toussaint : dimanche 1er novembre
Ascension : jeudi 14 mai	Armistice : mercredi 11 novembre
Lundi de Pentecôte : lundi 25 mai	Noël : vendredi 25 décembre

**Qu'en est-il lorsqu'un jour férié tombe un dimanche ou un jour habituel d'inactivité dans l'entreprise ?**

### **Principes**

Lorsqu'un jour férié coïncide avec un dimanche ou un jour habituel d'inactivité dans l'entreprise, il doit être remplacé par un jour habituel d'activité. Ce jour de remplacement pourra se situer, soit avant, soit après mais nécessairement dans le courant de la même année civile et ce, afin de garantir dix jours de repos par an.

### **Remarques**

1. Le jour habituel d'inactivité peut être n'importe quel jour de la semaine autre que le dimanche et peut varier d'un travailleur à l'autre dans une même entreprise.
2. Le jour de remplacement prend le caractère de jour férié pour les travailleurs occupés dans l'entreprise.

### **Procédure de remplacement**

---

Une procédure spécifique doit être respectée pour procéder au remplacement des jours fériés qui coïncident avec un dimanche ou un jour habituel d'inactivité. Le jour de remplacement peut être fixé par :

- une décision de l'organe paritaire (commission paritaire ou sous-commission paritaire) rendue obligatoire par arrêté royal ;
- une décision du conseil d'entreprise (à défaut de décision prise par l'organe paritaire) ;
- un accord entre l'employeur et la délégation syndicale (à défaut de conseil d'entreprise ou de décision prise par celui-ci) ;
- un accord collectif entre l'employeur et l'ensemble des travailleurs (à défaut de délégation syndicale) ;
- un accord individuel entre l'employeur et chaque travailleur (à défaut d'accord collectif).

En l'absence d'un accord aux différents niveaux cités ci-avant, le jour férié sera remplacé par le premier jour habituel d'activité qui, dans l'entreprise, suit ce jour férié.

## Mesures de publicité

L'employeur doit afficher dans les locaux de l'entreprise avant le 15 décembre de chaque année un avis daté et signé mentionnant :

- le(s) jour(s) de remplacement du (ou des) jour(s) férié(s) de l'année suivante qui a(ont) été fixé(s) selon la procédure décrite ci-dessus ;
- les modalités d'application du repos compensatoire en cas d'occupation un jour férié.

Une copie de cet avis doit être annexée au règlement de travail.

Un modèle d'avis est disponible en annexe.

Auteur : Catherine Legardien - Legal department

- [Oxalis C&D- Avis jours fériés 2015](#)

**Tags:** Socio juridique, règlement de travail, congé

[\\_imprimer](#)

[\\_télécharger pdf](#)

[Des questions? Envoyez vos commentaires](#)

- -
- -

Partager cette page





- [Articles](#)
- [Evidence Based Practice](#)
- [Innovatie en digitalisering](#)
- [Oxalis](#)
- [wetenschappelijk onderzoek](#)
- [Gestion stratégique](#)
- [Gestion des RH stratégique](#)
- [gestion des compétences et talents](#)
- [innovation sociale](#)
- [neuromanagement](#)
- [Organisation](#)
- [organisation innovatie du travail](#)
- [biosystémique](#)
- [Reprise, fusion et acquisition](#)
- [Socio juridique](#)

## Articles connexe

- [Stress lié au travail - la campagne de l'EU-OSHA invite les...](#)
- [Chef, je veux pas être chef !](#)
- [Conseils aux chefs de PME en prévision des grèves](#)

## Contenu associé

- [Nouvelles exigences de base pour les lieux de travail](#)
- [Robert Half Salary Guide 2015](#)
- [Calcul avantage de toute nature voiture de société](#)

[Pourquoi Oxalis Consult?](#)

Follow us





© 2019 - Oxalis Consult -

- [conditions générales de vente](#)
- [conditions générales de vente pour les formations](#)
- [disclaimer](#)
- [rechercher](#)
- [rss](#)